



C O M M U N E D ' A M B È S

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre membres élus : 23
Nombre membres élus en exercice : 23

présents : 20
représentés : 03
votants : 23
absents : 00

SEANCE DU 20 AVRIL 2023 À 18H30

Le Conseil Municipal d'Ambès,
Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des
Collectivités Territoriales,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville
sous la Présidence de M. Gilbert DODOGARAY, Maire.

Date de la convocation :
14 avril 2023

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'envoi en
Préfecture le :

Et de la publication en ligne
le :

Le Maire,

PRESENTS :

Gilbert DODOGARAY, Maire ;
Rémi PIET, Isabelle BESSE, Nicolas MUZOTTE, Muriel JOLIVET,
Christian LAPEYRE, Pearl HIPPOLYTE, adjoints au Maire ;
Christiane HIPPOLYTE, Dominique JOLIVET, Sophie PARADOT,
Catherine RODRIGUEZ, Marie-Pierre QUIBEL, Vanessa BACHELLON,
Christophe BOURDIEU, Marine SAAD, Enzo BORTOLATO, Sandrine
VILLENAVE, Eléonore LAPORTA, Jean-Pierre MAZZON et Catherine
LABARRERE, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES :

Franck DUMARTIN donne procuration à Pearl HIPPOLYTE
Antoine VIGNAUD donne procuration à Enzo BORTOLATO
Philippe GIACOMETTI donne procuration à Eléonore LAPORTA

SECRETAIRE DE SEANCE :

Nicolas MUZOTTE

DÉLIBÉRATION N° 025 04 2023 – DIRECTION GÉNÉRALE – CONTRAT DE CO- DÉVELOPPEMENT – BORDEAUX MÉTROPOLE – PARC DE CANTEFRÈNE – DEMANDE DE SUBVENTION

Présentation par M. le Maire.

La Commune d'Ambès réalise en partenariat avec Bordeaux Métropole et le Conseil Départemental de la Gironde, l'aménagement d'un parc public de 80 hectares. Ce parc public, associant des milieux écologiques sensibles constitue, par sa fréquentation familiale dépassant très largement l'échelle communale, un espace de respiration associant nature et aménités de loisirs pour les habitants de la rive droite de la Garonne.

Les usages s'intensifient et se diversifient, il convient d'envisager la requalification de cet espace de nature ouvert au public pour conforter ses qualités écologiques tout en consolidant ses aménités de loisirs et de pratiques sportives pour développer sa fonction de sensibilisation aux enjeux environnementaux dans le cadre du changement climatique.

1 – Le site de projet et ses enjeux

Situé sur la presqu'île d'Ambès, le parc de Cantefrène (80 ha) se situe à proximité immédiate du centre-bourg d'Ambès, au contact des secteurs industriels, adossé à la Garonne et jouxtant les périmètres à enjeux environnementaux forts de Natura 2000 et d'un Espace Naturel Sensible (ENS) départemental. Le site présente des contraintes fortes avec la mise en place de deux PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques) liés à la présence d'industries et d'un PPRI (Plan de Prévention du Risque d'Inondation).

Ce site singulier est un lieu d'exception entre paysages naturels et industriels. Le parc s'inscrit dans un paysage ouvert avec peu de relief. Structuré et façonné par l'eau, il est régulièrement rythmé par des jalles, esteys et fossés. Il présente par ailleurs des paysages atypiques avec de grandes étendues d'eau issues de l'intervention de l'homme (gravières), des zones boisées et des clairières. Si les enjeux environnementaux sont évidents et doivent être valorisés (aménagement et signalétique dédiés à la sensibilisation à l'environnement local, modes de gestion écologiques), le contexte historique industriel et la culture du risque sont des éléments qui font également partie intégrante de ce territoire. De ce fait, le projet d'aménagement du parc mettra en valeur des points de vue sur les amers industriels mais aussi, mettra en place pour les usagers des panneaux de présentation et de sensibilisation sur ce contexte.

Un enjeu apparaît également en termes d'accès au parc, en favorisant les déplacements doux et en limitant strictement l'accès des véhicules à moteurs. Cet espace est facilement accessible par des modes doux (vélos, piétons ...) depuis le bourg d'Ambès. De plus, en étroite collaboration avec la métropole de Bordeaux qui s'est dotée d'un itinéraire de Grande Randonnée (GR) permettant aux habitants de découvrir les espaces naturels de l'agglomération par des balades accessibles à tous, un projet de GR Bordeaux Métropole est en cours d'élaboration sur Ambès. Ce GR, projet d'ensemble cohérent métropolitain, intégrera un cheminement à travers le parc de Cantefrêne.

Le parc de Cantefrêne attire un public familial issu de la Commune mais également des communes riveraines (grande rive droite) et de Bordeaux, pour des promenades et pique-niques. Il est aussi utilisé par des publics spécifiques (pêcheurs, joggeurs...) ou à l'occasion de manifestations sportives et culturelles (le Festival « Les Odyssées » rassemble entre 3000 et 6000 personnes sur le dernier samedi du mois d'Aout - 16^{ème} édition en 2019). La création d'un refuge périurbain (La Vouivre) par Bordeaux Métropole confirme le rayonnement métropolitain du site. L'enjeu en termes de fréquentation est multiple : conforter les aménités d'accueil et de loisirs mais aussi règlementer les usages au bénéfice des enjeux environnementaux.

2 - Le projet d'aménagement du parc de Cantefrêne

Une mission de programmation pour la valorisation du parc de Cantefrêne, confiée à un paysagiste (S. Duprat) a donné lieu à une concertation large des usagers du parc afin d'identifier les usages et les attentes. Finalisée en septembre 2017, la démarche a confirmé la fréquentation métropolitaine du site et a permis de dégager les orientations d'aménagement suivantes : requalifier les voiries extérieures et cheminements intérieurs du parc ; créer un lieu de culture partagée autour de l'environnement, des risques naturels et technologiques ; requalifier des espaces naturels et écologiques par l'aménagement des berges des lacs et améliorer la convivialité du site

Depuis septembre 2018, une assistance à maîtrise d'œuvre (AMO – Agence Trouillot-Hermel, bureaux d'études Aliénor et Envolis) accompagne la Commune dans l'élaboration et la réalisation du projet de requalification du parc. L'équipe d'AMO a ainsi pu proposer un avant-projet définitif (APD) s'inscrivant dans la politique de développement durable du département et l'étude de l'A'Urba sur le renforcement et le prolongement des grandes armatures paysagères de la Rive Droite.

Ce projet d'aménagement et de valorisation du parc de Cantefrêne a été élaboré avec le souci constant du respect de l'environnement sur le long terme tout en répondant aux attentes formulées lors de la phase diagnostic réalisée en 2017. De ce fait, il est proposé en vue de satisfaire l'ensemble des usagers ambésiens mais aussi de la population métropolitaine et au-delà. Ce projet a ainsi pour objectif de donner au parc un caractère structurant en tant que parc urbain métropolitain dans sa fonction paysagère (corridor écologique) et usagère. Le projet validé par la Commune et les services de Bordeaux Métropole s'appuie sur :

- **La valorisation des paysages et des milieux existants**

Le site du projet présente une grande diversité de milieux : aquatiques, ouverts (prairies, champs), clairsemés (bosquets) et fermés (boisements). L'ensemble de ces milieux a une importance écologique et paysagère (corridor écologique). Les milieux paysagers seront confortés en termes de diversité végétale et de strates. Les berges seront renaturalisées pour diminuer leur érosion tout en augmentant leur diversité faunistique et floristique. La stratégie végétale choisie mettra en valeur le paysage local en confortant les essences végétales existantes, en maintenant les paysages agricoles et naturels à l'entrée du parc, en

créant une ripisylve. La végétation proposée sera adaptée au milieu, locale et cohérente avec la mise en place d'une gestion écologique différenciée.

En complément de cette mosaïque de milieux, le boisement central, l'ENS (Espace Naturel Sensible) et les espaces agricoles à l'entrée du parc seront ouverts au public grâce à la création de cheminements accompagnés de panneaux pédagogiques sur les milieux. Les lisières, les masses boisées, les arbres qualitatifs existants seront conservés en parallèle de l'aménagement de fenêtres et points de vue paysagers.

Les ambiances actuelles du parc, notamment celles des différents lacs, seront conservées et confortées. L'île mystérieuse, espace boisé central entouré de toutes parts par les lacs, sera aménagée de sentiers et clairières. Ces derniers permettront aux visiteurs la découverte d'un nouveau biotope parmi la mosaïque des milieux existants. Les départs de ces cheminements seront réalisés en platelage bois pour marquer une accroche et inciter ainsi le promeneur à découvrir ce nouveau paysage.

Une gestion différenciée des espaces verts sera préconisée pour une meilleure biodiversité du lieu (renforcement et diversification des strates végétales, contrôle des espèces invasives). Pour diminuer la tonte et développer une gestion raisonnée, les espaces enherbés peu utilisés seront traités en prairie. Les boisements seront gérés de manière à avoir des ambiances clairsemées laissant passer le regard ; des clairières ; des sous-bois denses ; des lisières présentant parfois des fenêtres paysagères. Les alignements d'arbres existants seront préservés et complétés par la plantation de nouveaux sujets.

- **La hiérarchisation et le confortement des usages**

Par ce projet, le parc de Cantefrêne présentera des secteurs plus ou moins aménagés en fonction de leur localisation et des usages proposés. Les cheminements existants seront réfectionnés et complétés par la création de nouveaux cheminements. Un parcours à travers les différentes ambiances végétales du lieu sera possible.

Les promenades tout autour des lacs seront préservées et améliorées par la mise en place de ponctuations : panneaux pédagogiques sur la faune, la flore, la culture du risque et l'histoire industrielle du lieu ; parcours sportif ; mobiliers de repos ou aire de pique-nique ; création ou mise en valeur de points de vue et fenêtres paysagères.

L'aire de stationnement créée près du lac sera l'unique point d'accès au parc par véhicules motorisés et régulera la place de la voiture pour rendre le parc aux modes de déplacement doux. Une haie dense tout autour du parking sera plantée pour limiter la vue sur les véhicules et créer ainsi un écrin de verdure.

L'entrée du parc de Cantefrêne située le plus proche du bourg d'Ambès sera reliée à la piste cyclable située à proximité de la rue des frères Devès et sera exclusivement dédiée aux modes doux. Elle sera fortement paysagée par un double alignement d'arbres. Des conteneurs seront placés aux entrées du parc comme points d'apport volontaire pour diminuer le nombre de corbeilles dans ce dernier. Des bornes de vélos seront installées pour permettre de les garer.

Les personnes à mobilité réduite pourront accéder à l'ensemble du parc. En effet, un ponton PMR sera spécialement aménagé pour leur permettre également la pratique de la pêche (en association avec la Fédération Française de Pêche).

- **Des lieux de convivialités privilégiés**

Quatre places situées à la confluence de plusieurs cheminements, articulations entre plusieurs plans d'eau, seront des lieux de regroupement, convivialité et échange privilégiés, présentant chacune un aménagement paysager et des équipements spécifiques.

La place des Odyssées est un lieu de convivialité et d'échange proche du bourg d'Ambès, offrant un large point de vue sur le lac. Place principale du parc de Cantefrêne très polyvalente, elle sera donc dimensionnée de manière généreuse pour accueillir le festival musical des Odyssées (avec 3 scènes de spectacle) mais aussi pour les usages de tous les jours : préau, toilettes publiques, barbecue de plein air, tables et assises sous pergola, parcours sportif et terrain de pétanque.

Facilement accessible par tous car proche de l'aire de stationnement, **la Jetée** offrira notamment aux personnes à mobilité réduite un ponton leur permettant de profiter de la vue sur le lac des tonnes ou de pêcher confortablement. Cette placette sera un espace multigénérationnel, lieu de partage et de convivialité, associant le ponton à un parcours sportif, des tables, un espace de repos avec hamacs et un jeu d'enfant pédagogique (la cabane perchée). La plantation d'arbres autour de la placette offrira naturellement de l'ombre aux usagers.

La place des flotteurs sera à la jonction entre le lac des tonnes et le lac Véron-Réville. Pour permettre la mise à l'eau des *float tubes* (pêche avec une embarcation de type bouée) dans le lac de manière sécurisée et en préservant les berges de l'érosion, une nappe en bois descendant au niveau de l'eau sera créée. Cette

place sera un lieu de rencontres et d'échanges privilégiés associant des assises face au lac et aux amers industriels, des panneaux pédagogiques, des tables de ping-pong, des tables de pique-nique, un parcours sportif (poutre d'équilibre, banc à abdominaux) et des plantations d'arbres et d'arbustes pour apporter de l'ombre et créer des filtres végétaux.

Le belvédère permettra de profiter des vues sur les deux lacs grâce à l'aménagement de banquettes en bois. Les berges des lacs seront généreusement renaturalisées. Le parcours sportif qui se déploiera sur l'ensemble du parc s'illustrera ici par des barres de traction. Des fontaines permettant de se désaltérer seront créées.

L'aire de jeux principale sera rénovée pour permettre un usage multigénérationnel et collectif de cet espace. Des jeux en bois thématiques seront favorisés afin de raconter l'histoire du site comme par exemple, la gravière, la navigation fluviale, etc. Des espaces dédiés à la pratique d'activités multigénérationnelles seront aménagés : amphithéâtre de verdure, minigolf, etc.

3 – Budget prévisionnel pour 2020-2026

Par délibération du 11 juin 2020, la Commune d'Ambès sollicite l'aide financière de Bordeaux Métropole au titre du Règlement d'Intervention Nature pour la somme de 447 477,66 €, ce qui représente 27 % du budget prévisionnel estimé à 1 654 127,35 €.

Le tableau ci-après précise les dépenses et les recettes correspondantes :

BUDGET PREVISIONNEL 2017 (€ H.T.)			
DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Acquisition foncière	110 000,00	Bordeaux Métropole (31,04 %)	513 477,66
		- FIC	66 000,00
		- Codev 4/5/6	447 477,66
Travaux	1 431 072,61	Commune d'Ambès (36,37 %)	601 649,69
Etudes et maîtrise d'œuvre	113 054,74	Conseil Départemental de la Gironde (27,57 %)	456 00,00
		Etat/CNDS/DRJSCS NA (1,70 %)	28 000,00
		Europe / FEDER (1,81 %)	30 000,00
		Mécénat Industriels Ambès (1,51 %)	25 000,00
Total dépenses	1 654 127,35	Total recettes	1 654 127,35

Ce projet figure au contrat de Co-développement 2017-2020 conclu avec la Commune d'Ambès, dans la fiche

n° C040040065 « Soutien à l'aménagement du parc de Cantefrêne ».

Ainsi, la participation métropolitaine s'effectuera sous la forme d'une subvention d'investissement d'un montant de 447 477,66 € aux conditions fixées par la convention ci-annexée.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5217-10-3 relatif aux modalités d'octroi des subventions,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Ambès n°031 06 2020 du 11 juin 2020,

VU la délibération métropolitaine n° 2015/0332 du 26 juin 2015 relative à la présentation des contrats de Co-développement 2015-2017 (fiche action n° C040040065),

VU la délibération communautaire n° 2011/0929 du 16 décembre 2011 relative au dispositif d'aide financière des projets Nature,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDÉRANT QUE cette action est inscrite au contrat de Co-développement 2017-2020 dans la fiche action n° C040040065 « Soutien à l'aménagement du parc de Cantefrêne »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur M. le Maire à déposer une demande de subvention d'investissement à Bordeaux Métropole d'un montant de 447 477, 66 €, au titre du soutien à l'aménagement du parc de Cantefrêne.
- **AUTORISE** Monsieur M. le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **DIT** que la recette correspondante sera imputée au budget principal de l'exercice 2023, en section d'investissement, chapitre 204, article 2041412, fonction 76.

VOTE : Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 1 (J-P. MAZZON)

Fait et délibéré le 20 avril 2023
Pour expédition conforme.

Le Maire,
Gilbert DODOGARAY

